



Et les associations :

Éleveurs et bergers du Vercors ; Éleveurs et montagnes ; Solidarité pastorale ; Le Cercle ; Fédération des acteurs ruraux ; Association des bergers de Provence et des Alpes du sud ; Association des pâtres de haute montagne.

Syndicats et associations unanimes :

Il faut changer le statut d'espèce protégée des loups

Au sortir de la réunion, ce jour, du Groupe national loup portant sur le protocole d'intervention sur la population des loups, le bilan est unanime : l'État est dépassé par la situation tant dans les zones de présence historique où les attaques explosent que dans les nouvelles zones qu'ils colonisent jour après jour. Seule une modification de la législation européenne, et plus particulièrement une révision de son statut dans la directive Habitat, lui donnera une chance de gérer cette population.

Le plafond de 24 prélèvements pour la saison 2013-2014 était déjà insuffisant pour enrayer l'explosion démographique et géographique des loups en France. Seuls sept loups ont finalement pu être prélevés sur les 71 autorisations pourtant délivrées en 2013. En plus d'être la plupart du temps impossibles à réaliser, ces prélèvements sont sans cesse attaqués juridiquement. Aussi, malgré la mise en place de moyens de protection, plus de 6000 bêtes sont encore tuées chaque année.

Les éleveurs sont à bout car si rien ne change ils se savent condamnés. Il y a donc urgence à modifier le statut de l'espèce dans la convention de Berne et la Directive Habitats pour sortir de l'impasse d'une cohabitation impossible entre loups et pastoralisme.

Nous demandons une réunion de crise avec les ministres de l'Écologie et de l'Agriculture pour faire modifier les textes européens et internationaux.

Contacts :

FNSEA – Arnaud Lemoine – 01 53 83 48 83

FNO – Amélie Villette – 06 37 03 31 79

Confédération paysanne – Olivier Bel – 06 30 88 79 56

Jeunes agriculteurs – Cihem Gharbi – 01 42 65 86 16